

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES AO/Z00/DBA/022/2021

FOURNITURE DE PAPIERS D'IMPRIMERIE POUR LA BCEAO-SIEGE AU TITRE DE LA PERIODE 2021-2023

MAI 2021

PREMIERE PARTIE: DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

1.2. Objet

Le présent appel d'offres porte sur la fourniture de divers papiers d'imprimerie pour le Siège de la BCEAO.

1.3. Allotissement

Le dossier d'appel d'offres est constitué d'un (1) lot unique.

I.4. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite de site dans le cadre du présent appel d'offres.

I.5. Conditions de participation à l'appel d'offres

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les prestataires éligibles, disposant de qualifications techniques et de conditions financières correspondant aux exigences du cahier des charges. Il convient de préciser que les entreprises impliquées dans le financement des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le terrorisme, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, la seule forme autorisée est le groupement solidaire. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder trente pour cent (30%) de la valeur du marché.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non conformité.

I.9. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de leur dépôt.

I.10. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.11. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.12. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.13. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie dans le cadre de la présente acquisition, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.14. Modalités de paiement

Les modalités de paiement proposées sont les suivantes :

- trente pour cent (30%) du montant du marché au titre de l'avance de démarrage, cautionnée à 100% par une lettre de garantie à première demande, délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie interviendra dans un délai de vingt huit (28) jours à compter de la signature du bordereau de livraison non assorti de réserves;
- reliquat de soixante-dix pour cent (70%) du montant après la signature du bordereau de livraison non assorti de réserves.

Pour le paiement du reliquat, le fournisseur adresse à la BCEAO un exemplaire original de la facture correspondante, accompagnée du bordereau de livraison non assorti de réserves, dûment signé par les Parties.

Le règlement de ladite facture interviendra dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de sa transmission à la BCEAO.

I.15. Présentation des soumissions

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une offre technique
- une offre financière.

I.15.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 1 précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.15.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire comprendra au moins sa dénomination, son siège social, son adresse complète ainsi que ses domaines de spécialisation.

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant devront être communiquées à la Banque Centrale.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir trois (3) copies des documents relatifs au statut juridique et au numéro d'immatriculation de la société. Ils devront communiquer également leurs références bancaires conformément aux normes de codification bancaire internationales.

I.15.3. Offre technique et financière

Le papier proposé devra correspondre aux caractéristiques spécifiées dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres.

NB : Pour chaque type de papier demandé, un échantillon portant le nom du papier devra être proposé dans l'enveloppe.

Les prix devront être établis en hors taxes (HT) et hors douane (HD) conformément au cadre de devis estimatif figurant à l'**annexe 2**.

Les prix indiqués devront être fermes, non révisables et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des articles dans les locaux du Siège de la BCEAO (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage et déchargement inclus).

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.16. Date et heure limites de transmission des dossiers

En raison de la Covid-19, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse <u>courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int</u> au plus tard le **vendredi 28 mai 2021 à 17**, délai de rigueur.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur n'est recevable.

Pour tout renseignement complémentaire, les soumissionnaires peuvent s'adresser à la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courrier électronique à l'adresse susvisée.

I.17. Ouverture des plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

L'évaluation des offres se fera par article. Ainsi, chaque soumissionnaire pourrait être attributaire du marché à hauteur du nombre d'articles jugés techniquement conformes et moins-disants au plus financier.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler le processus de sélection en rejetant toutes les offres, à tout moment.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue des travaux de dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Les quantités peuvent être augmentées ou diminuées de 30% à la discrétion de la BCEAO.

I.18. Vérification de la qualification des candidats

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.19. Publication des résultats

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Ce recours ne peut porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours ouvrés maximum. Toutefois, passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Lorsque les motifs exposés ne sont pas substantiels ou de nature à remettre en cause la décision d'attribution, la Banque Centrale n'est pas tenue de donner suite au recours. Dans ce cas, le recours doit être également considéré comme rejeté.

I.20. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

1.21 . Signature de contrat

A l'issue du processus d'évaluation, la BCEAO pourrait signer avec le soumissionnaire retenu un contrat d'une durée maximale de trois (3) ans, soit une période de référence d'un (1) an, renouvelable deux (2) fois à l'issue de la réévaluation satisfaisante des performances du prestataire.

I.22. Délai de livraison

Chaque soumissionnaire doit indiquer le délai de livraison pour lequel il s'engage.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

I.23. Assurance

Le fournisseur retenu et/ou ses sous-contractants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant notamment les risques de transport et/ou de livraison.

I.24. Litiges et contestations

En cas d'attribution du marché, les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de son exécution ou de son interprétation.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), par un arbitre nommé conformément à ce Règlement.

L'arbitrage a lieu à Dakar et se déroulera en langue française.

Le droit applicable au fond du litige sera le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.25. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires sont invités à prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse <u>courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int</u>.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse **www.bceao.int**.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

DEUXIEME PARTIE: SPECIFICATIONS TECHNIQUES

II.1. Description des papiers

L'expression des besoins en papiers d'imprimerie sera présenté en rames de feuilles distinguées comme suit :

- a) le papier autocopiant standard
- b) le papier offset sans trace de bois
- c) le papier autocollant
- d) le papier bristol
- e) les autres papiers regroupant les papiers carton, dossier et malmero cuir.

NB : le soumissionnaire devra livrer des papiers autocopiants provenant du même fabriquant.

II.2. Caractéristiques techniques minimales des papiers

Le soumissionnaire devra fournir pour les types de papiers ci-après un certificat attestant des caractéristiques minimales ci-dessous énumérées :

a) le papier offset

• Teneur en cendres (%): 15 % ou moins

• Rapport de carbonate de calcium (CaCO3) (%) :15 % ou moins

Rigidité de Clark : 40 ou plus

Rigidité de flexion : Inférieure à 1800

· Lissé: 80 ou plus

Coefficient de friction statique : 0,35 à 0,67

Teneur en humidité : 3,7 % à 5,5 %

Résistivité de surface : 5×10⁹ Ω à 1×10¹² Ω

b) le papier couché

• Teneur en cendres (%): 22 % ou moins

Rapport de carbonate de calcium (CaCO3) (%): 20 % ou moins

Rigidité de Clark : 40 ou plus

Rigidité de flexion : inférieure à 1800

Perméabilité à l'air : 5000 ou moins

Coefficient de friction statique : 0,35 à 0,67

Teneur en humidité (%): 3,7 à 5,5 %

Résistivité de surface : 5×10⁹ Ω à 1×10¹² Ω

c) Quantités par type de papier

Annexe 2 : cadre de devis estimatif

	DESIGNATION DU PAPIER	Gram.	Couleur	QUANTITE	UNITE	PRIX	PRIX
		(g/m²)	Nom générique			UNITAIRE	TOTAL
FORMAT PAPIER: 45 x 64							
1	1 PAPIERS AUTOCOPIANT STANDARD						
1.1	CB jaune	60	Jaune clair	60	rames		
1.2	CFB blanc	60	vert clair	180	rames		
1.3	CFB rose	60	Bleu ciel	30	rames		
1.4	CF jaune	57	vert clair	85	rames		
1.5	CF bleu	57	blanc	10	rames		
1.6	CF vert	57	rose clair	25	rames		
2	PAPIER OFFSET					, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
2.1	offset blanc sans trace de bois	80	blanc	100	rames		
3	PAPIER COUCHE						
3.1	COUCHE mat						
	Couché mat 2 faces moderne sans trace de bois						
3.1.1	Maine, Novatech, Samarkand ou équivalent (sur	300	blanc	5	rames		
	stock)				L		
3.2	COUCHE BRILLANT					 	
3.2.1	Couché brillant 2 faces moderne sans trace de		la la sa a	00			
	bois Maine, Novatech, Samarkand ou équivalent (sur stock)	90	blanc	20	rames		
FODA	,						
FORMAT PAPIER : 50 x 65							
4	AUTRES PAPIERS						
	Papier cartonné couché mat une face blanche au						
4.1	recto et une face grise au verso	325	blanc	500	rames		
	NB: Papier sur fabrication, livré en palettes cube						
(base 65*100)							
FORMAT PAPIER: 50 x 70							
5	PAPIER AUTOCOLLANT						
5.1	Autocollant couché brillant	90	blanc	5	rames		
5.2	Autocollant blanc mat	90	blanc	5	rames		
FORMAT PAPIER: 52 x 72							
6	PAPIER OFFSET						
6.1	offset blanc sans trace de bois	80	blanc	60	rames		
FORMAT PAPIER: 65 x 100							
8	PAPIER OFFSET						
8.1	offset blanc sans trace de bois	60	blanc	15	rames	l I	
8.2	offset blanc sans trace de bois	70	blanc	20	rames		
8.3	offset blanc sans trace de bois	80	blanc	50	rames		
9	AUTRES PAPIERS						
9.1	Bristol blanc supérieur (sur stock)	320	blanc	25	rames		
9.2	Carton couché gris/blanc 1 face (à conditionner en	590	gris/blanc	5	rames		
*	palette cube)		3, 2				

ANNEXE 1: (Formulaire de soumission)

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de: MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS DE LA BCEAO/SIEGE

Objet : Appel d'offres relatif à la fourniture de papiers d'imprimerie pour la BCEAO-Siège

Nous, soussignés,.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture de papiers d'imprimerie au Siège de la BCEAO pour un montant de......FCFA HT/HD ou...... euros.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations contenues dans notre offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre offre est retenue, à livrer les articles, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire